



Conseil du bâtiment durable du Canada - Québec

APPEL DE CONFÉRENCIERS ET DE CONFÉRENCIÈRES COLLOQUE IMMOBILIER DURABLE : GÉRER LES RISQUES

Le présent appel d'offres sollicite des candidatures pour la présentation de conférences et la participation à des panels pour la deuxième édition du colloque **IMMOBILIER DURABLE : GÉRER LES RISQUES** organisé par le Conseil du bâtiment durable du Canada – Québec (CBDCa – Qc).

Cet événement aura lieu à Montréal le jeudi 14 septembre. Près de deux cent professionnels et acteurs en immobilier y sont attendus.

Objectif des colloques du CBDCa - Qc

Le CBDCa - Qc regroupe les acteurs du développement, de l'aménagement et de la construction écologiques qui sont animés d'une même passion pour l'environnement et qui souhaitent faire connaître les différentes façons de créer un environnement bâti durable et profitable pour tous.

La mission du Conseil est d'orienter la transformation de l'environnement bâti pour créer des bâtiments et des collectivités écologiques rentables et offrant des lieux de vie, de travail et de loisirs sains. Elle vise aussi à susciter la participation active de l'industrie, des professionnels et des gouvernements en soutenant les organisations pour accélérer la construction et le développement durables au Québec.

Les colloques du CBDCa - Qc cherchent à offrir aux professionnels et aux gestionnaires un contenu d'ici et d'ailleurs qui leur donne le savoir, les outils pratiques et l'inspiration pour soutenir le mouvement du bâtiment durable au Québec. Les autres colloques annuels sont Architecture durable, Urbanisme durable et villes de demain et Matériaux de la construction durable.

Il s'agit de la deuxième édition du colloque Immobilier durable. Le premier colloque, en mars 2016 avait comme thématique : *Le développement autrement.*

Mise en contexte :

Une bonne gestion immobilière réside dans une saine gestion des risques. Parmi ces derniers, il y a le risque d'investir dans le durable et les bénéfices à tirer de ces investissements.

La vertu écologique est-elle aujourd'hui un choix ? L'investissement dans la construction, la rénovation ou la réhabilitation verte, implique un changement de paradigme et un niveau de risque non négligeable de la part des gestionnaires et des développeurs immobiliers. Ces risques peuvent être la découverte d'espèces protégées sur un terrain à développer, la mauvaise évaluation de l'état d'un bâtiment destiné à la réhabilitation, ou tout simplement l'impossibilité de louer ou de vendre un espace à un prix suffisamment élevé pour rentabiliser l'investissement d'un projet.

Cette journée de conférences et d'échanges explicitera les risques que rencontrent et rencontreront les gestionnaires/promoteurs immobiliers, les avantages de les intégrer en amont dans tout processus de gestation de projet, ainsi que le potentiel pour en tirer profit. Des pistes de solutions seront explorées afin de mitiger les risques, mieux gérer le changement et favoriser la construction et le développement durable.

Parmi les sujets qui seront explorés :

1. Les assurances

La gestion des risques, c'est la raison d'affaire des compagnies d'assurance et les changements climatiques sont une menace qu'elles prennent de plus en plus au sérieux. Auparavant, les assureurs évaluaient les risques par l'analyse du passé. Aujourd'hui, les changements climatiques imposent une modélisation plus complexe qui les mènent à un constat : le développement immobilier doit intégrer la résilience.

Que ce soit pour des changements au code du bâtiment, l'adoption de politiques de réduction des GES, la transition vers une économie sobre en carbone, ou simplement la mise sous condition de financements, certaines d'entre elles ont commencé à encourager l'adaptation par des primes, des outils et des incitatifs. Quelle en est la tendance ? Quels sont les outils et les incitatifs actuellement disponibles et qui sont en développement ?

2. La réhabilitation, la reconstruction et la nouvelle construction

Lors de l'émergence d'un nouveau projet d'investissement immobilier, se pose souvent la décision entre la requalification d'un bâtiment existant ou la création d'un nouvel édifice.

Les inconnues de la réhabilitation sont nombreuses. Pour éviter les risques, cela conduit bien souvent à la décision d'investir dans une construction neuve, au détriment du développement durable.

À partir de projets aux retours solides, quels sont les avantages, les risques et les inconvénients de se lancer dans un projet de réhabilitation/rénovation par rapport à un projet neuf ? Quels sont les arguments d'ordre financier, social, législatif et environnemental ? Comment intégrer les principes d'analyse de cycle de vie (ACV) ? Comment traiter la question de la performance énergétique des bâtiments anciens ?

3. Le choix et la gestion de site

L'analyse environnementale de site est un outil dont les avantages peuvent dépasser le bénéfice écologique. Bien connaître le contexte peut réduire les risques économiques, sociaux et environnementaux pour tout nouveau développement.

De plus, le projet de loi 102 sur la modification de la Loi sur la qualité de l'environnement pourrait modifier l'encadrement et la prise en compte du développement face aux enjeux écologiques, sociaux et économiques.

Dans quelle mesure les analyses environnementales accompagnent-elles pour le mieux les décisions cruciales d'un nouveau développement ? Quels sont les outils permettant de trouver des solutions aux questions ou aux problématiques soulevées par les analyses environnementales ?

4. Les certifications en aménagement durable

Les systèmes de certification du bâtiment et de l'aménagement durables tels que LEED v4, SITES, BREEAM, HQE, Living Building Challenge, One Planet Community, etc., affectent la gestion et le développement immobilier.

Quelles en sont les caractéristiques qui doivent être connues en immobilier ? Comment doit-on les intégrer dans le processus de planification de façon à leur permettre d'offrir leur meilleur potentiel pour la réussite d'un projet immobilier ?

De plus, le CBDCa - Qc peut recevoir des propositions pour les sujets suivant affectant le développement et la gestion immobilière :

- 5. L'utilisation des métadonnées pour une gestion immobilière durable ;**
- 6. Rôles et responsabilité pour les changements climatiques et la biodiversité ;**
- 7. Le financement et l'aménagement durable ;**
- 8. Les baux verts ;**
- 9. La communication et l'immobilier durable.**

Échéance pour répondre à cet appel de conférencier : Les propositions doivent être transmises par courriel au plus tard le **7 avril 2017** à Paul-Antoine Troxler, directeur,

Éducation et Recherche, Conseil du bâtiment durable du Canada - Québec :
pa.troxler@batimentdurable.ca

Devis demandé : La personne intéressée à être conférencier(ère) ou panéliste doit présenter un devis court et concis dans lequel elle apporte les informations suivantes :

- Le sujet ou la combinaison de sujets pour le(s)quel(s) elle propose sa candidature;
- Un curriculum vitae mis à jour, incluant ses expériences professionnelles, ses expériences de conférencier, ainsi que ses coordonnées complètes;
- Une biographie de 100 à 150 mots
- Un titre explicite et accrocheur de la présentation qui pourra être incluse dans la programmation ;
- Une synthèse de la présentation en un paragraphe de 250 à 500 mots;
- Un sommaire sur la manière dont elle entend structurer sa présentation;

S'il y a lieu, il serait apprécié d'avoir des indications préalables par rapport à des limitations en terme de divulgation de l'information.

Forme et contenu

La présentation proposée devra apporter, par l'exemplarité des projets ou la pertinence des outils, une contribution importante au champ de l'immobilier durable et plus particulièrement à l'un ou plusieurs des sujets énumérés ci-dessus.

Si la proposition touche à la thématique générale sans embrasser l'un des sujets, le candidat ou la candidate devra apporter un argumentaire conséquent pour justifier l'ajout d'un nouveau sujet.

Dans le cas de présentation avec support visuel, le CBDCa - QC transmettra un proformat standardisé sur PowerPoint.

Les présentations de vidéos ne sont pas admises, à moins d'approbation préalable.

La présentation finale devra être remise aux organisateurs au plus tard deux semaines avant la tenue du colloque.

Les conférenciers seront choisis en fonction de :

1. La pertinence, l'originalité et la description du sujet par rapport à la thématique générale et aux sujets ciblés;
2. L'expérience professionnelle spécifique au sujet de la conférence ;
3. L'expérience de présentation (conférences et/ou enseignement).

Les présentateurs ne seront pas rémunérés.

Les présentations ne peuvent être une forme de réclame pour un produit ou un service.

Les présentations seront rendues disponibles sur la page web du colloque après l'événement.

Les présentations pourraient être filmées ou autrement enregistrées. Le Conseil du bâtiment durable du Québec conservera un droit de diffusion.

Rôle du CBD Ca - Qc : Le CBD Ca - Qc s'engage à soutenir les présentateurs choisis pour intégrer les présentations à l'ensemble du colloque et assurer le suivi du fil conducteur de l'événement. Les personnes retenues auront la marge de manœuvre nécessaire pour s'approprier et mettre en forme le contenu. Un guide pour les conférenciers leur sera transmis suite à leur sélection.

Les présentations pourraient être ajoutées au catalogue des formations du CBD Ca - Qc et être offerte dans l'avenir, en recourant à nouveau aux services de la personne retenue, selon une entente à signer avec cette dernière.

Critères d'évaluation : Les propositions seront évaluées sur une pondération de 10 points, ventilés de la façon suivante : pertinence du sujet (5 points), expérience professionnelle (3 points), expérience et aptitude oratoire et/ou pédagogiques (2 points).

Les candidats retenus seront contactés entre le 13 et le 19 avril 2017.

Le CBD Ca - Qc se réserve la possibilité de rencontrer des conférencier(ère)s potentiel(le)s avant de finaliser sa sélection.

Information

Pour toute question, contactez Paul-Antoine Troxler, directeur, éducation et recherche, Conseil du bâtiment durable du Canada - Québec : pa.troxler@batimentdurable.ca ou 514-563-2001, poste 221